



Annonce de vente d'un logement

Par **barbamama**, le **23/03/2017** à **11:28**

Bonjour,

Suite à des démêlés avec des voisins qui ont donné lieu à des plaintes où ils retournent leurs comportements (insultes, menaces, agressions) contre moi, j'ai décidé de vendre mon appartement.

Je souhaite savoir s'il est possible de "personnaliser" l'annonce que je passerai, à savoir que j'ai l'intention de dire explicitement que je souhaite vendre à des racailles, des gens qui ne respecteront eux-même pas leurs voisins, qui seront bruyants, etc. Bien entendu, ce sera présenté sous une forme "diplomatique". Par exemple: appartement à vendre, fêtards bienvenus, etc. Je ne citerai évidemment aucun de mes voisins actuels ni directement ni indirectement.

Est-ce que j'enfreins une loi quelconque en faisant comme ça ?

Merci

Par **goofyto8**, le **23/03/2017** à **12:59**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

[citation]Est-ce que j'enfreins une loi quelconque en faisant comme ça ? [/citation]

Oui.

Par **Lag0**, le **23/03/2017** à **13:10**

Bonjour goofyto8,
Sur un forum juridique, il est bienvenu d'argumenter ce genre de réponse en précisant quels textes sont concernés.

Par **barbamama**, le **26/03/2017** à **09:58**

Je plussoie... J'en ai plus qu'assez de subir mes racailles de voisins, réveil encore cette nuit à 4h du matin. J'ai envie de leur rendre la pareille puisque déranger les gens en continu jour et nuit est normal pour eux... Et je n'en ai pas un à supporter mais deux. Mais je veux rester dans la légalité puisque les racailles n'ont aucune limite surtout quand ça se passe sans témoin mais les victimes, malheureusement, si...

Par **morobar**, le **26/03/2017** à **11:19**

Bonjour,
Ce projet d'annonce est anti-productif.
Outre qu'il va chasser la postulation de la majorité des lecteurs, vous ouvrez la porte au vice du consentement (dol) si le voisinage est encore plus terrible que ne le laisse supposer votre annonce.
Il faut donc être prudent.

Par **barbamama**, le **26/03/2017** à **11:30**

Bonjour, merci pour votre réponse même si j'ai dû aller en chercher la traduction (je ne comprends rien au langage juridique alors s'il y a d'autres réponses, ce serait sympa de m'en fournir aussi une version en français ;)).

Je crois comprendre que vous pensez que je veux cacher des choses à mes futurs acheteurs ? Ce serait trop long à expliquer mais on ne pourra jamais me le reprocher. Et je pourrais tout aussi bien passer une annonce classique sans rien mentionner. Sachez enfin que même si je recherche des gens pas bien, ceux-ci auront les moyens de se défendre que je n'ai pas car je les sélectionnerai aussi sur ce critère... Mais je prends note de votre réponse à toutes fins utiles.

D'ailleurs quand je parle de gens pas bien c'est dans un sens très large, étant donné qu'une énorme partie des troubles de voisinages n'est pas sanctionnée. Cela pourrait être des gens faisant certains bruits qui n'enfreignent aucune loi même si c'est insupportable pour les autres.

Par **morobar**, le **26/03/2017** à **11:57**

[citation](je ne comprends rien au langage juridique alors s'il y a d'autres réponses, ce serait sympa de m'en fournir aussi une version en français ;)). [/citation]

C'est du français et aucunement des termes réservés du langage juridique.

[citation]Je crois comprendre que vous pensez que je veux cacher des choses à mes futurs acheteurs ?[/citation]

Non

Mais c'est ouvrir la porte à un litige.

Par **jodelariege**, le **26/03/2017** à **12:28**

bonjour dans la pratique je vois mal une annonce spécifiant aux futurs acquéreurs que des fauteurs de trouble de voisinage sont acceptés sous entendus ils renverront la monnaie de leur pièce au voisin désagréable...même si vous ne dites pas aux futurs acquéreurs que vous souhaitez vous venger de vos voisins ils vont quand même trouver curieux votre proposition ; en général on demande aux gens d'être calme et d'agir en bon père de famille...alors fêtards bienvenus: c'est louche...

de plus aurez vous tant de gens concernés par l'achat de votre appartement pour que vous puissiez choisir les plus désagréables pour votre voisins?,comment allez vous les sélectionner? comment allez vous voir si ils sont fêtards ou non?

Par **barbamama**, le **26/03/2017** à **14:10**

Bonjour,

Fêtards est un exemple... J'ai des idées sur la façon dont tourner l'annonce. Et il est évident que ça ne sera pas inscrit sur le front des acquéreurs s'ils sont bons ou mauvais. Ce qui est sûr c'est que je ne vendrai pas à une femme seule qui pourrait se faire insulter, menacer et agresser physiquement comme moi. Devant une armoire à glace par exemple, je sais qu'ils se tairont !

Pour l'heure j'ai seulement besoin de connaître la légalité d'une annonce qui annoncerait ouvertement qu'elle recherche ce qu'il y a de pire comme futur occupant. Quelle est la limite qu'on ne peut pas dépasser. Ce n'est qu'une recherche de champ d'investigation et je réajusterai le tir en fonction des lois qui existent... ou pas...